



En bref : Principes et normes d'accréditation

A

Gouvernance et durabilité

Principe 1 Notre organisation est bien gouvernée

Norme 1	Notre organisation dispose d'un organe directeur indépendant (exemple, le Conseil d'administration/ Conseil des fiduciaires) comportant un assortiment approprié de compétences, de connaissances, d'expériences, avec une représentation des groupes pertinents.
Norme 2	Notre Conseil fonctionne en toute responsabilité, transparence et en conformité avec les normes établies et, ce, conformément à ses documents constitutifs.
Norme 3	Notre Conseil oriente la stratégie et le cadre politique de l'organisation.
Norme 4	Notre Conseil a des rôles et attributions clairs et délègue clairement et efficacement l'autorité.
Norme 5	Notre organisation identifie et gère les risques de manière systématique.

Principe 2 Notre organisation et notre programmation sont stratégiques et pertinentes

Norme 6	Notre organisation dispose d'un plan stratégique élaboré avec l'implication des parties prenantes clés et lié à la stratégie nationale pertinente.
Norme 7	Notre organisation dispose d'un plan qui atteste d'un engagement fort en faveur de la stratégie et de la vision, ainsi que la mission et les valeurs de l'Alliance.
Norme 8	Le plan stratégique de notre organisation est mis en application et est régulièrement révisé avec les parties prenantes clés.
Norme 9	Notre organisation a des liens stratégiques avec les parties prenantes et les mécanismes clés à travers lesquels elle s'implique aux côtés de la riposte nationale au VIH.
Norme 10	Notre organisation dispose d'une stratégie clairement définie et de plans opérationnels pour l'engagement et le plaidoyer politiques, en fonction du contexte politique national et des besoins de la société civile.

Principe 3 Notre organisation prend des mesures pour garantir la durabilité financière en appui à ses programmes

Norme 11	Notre organisation dispose d'une stratégie et de directives de mobilisation de ressources en place.
Norme 12	Notre organisation dispose d'un plan cohérent pour garantir la durabilité à long terme.



B

Gestion organisationnelle

Principe 4 Notre organisation gère ses finances de façon efficace et efficiente dans le cadre de la planification et de l'exécution de ses activités

- Norme 13** Notre organisation dispose de politiques et de procédures financières pour la gestion efficace des ressources, y compris la liquidité et les immobilisations.
- Norme 14** Notre organisation dispose de bons systèmes de gestion financière et d'établissement de rapports financiers.
- Norme 15** Notre organisation se conforme à toutes les obligations financières statutaires pertinentes.
- Norme 16** Notre organisation acquiert des biens et services de manière équitable et transparente.
- Norme 17** Notre organisation dispose d'un processus global et cohérent pour la sélection, le renforcement des capacités, le suivi et l'obligation redditionnelle des bénéficiaires de subventions.

Principe 5 Notre organisation recrute du personnel qualifié et offre de bonnes conditions d'emploi et de travail

- Norme 18** Notre organisation dispose de procédures de politiques et de descriptions de postes visant à s'assurer que la structure des RH soutienne la stratégie organisationnelle.
- Norme 19** Les politiques et pratiques de recrutement et de sélection sont transparentes, rigoureuses et garantissent l'emploi de personnel qualifié pour réaliser les objectifs de l'organisation.
- Norme 20** Le paquet de rémunération et de prestations qu'offre notre organisation vise à attirer et à retenir des agents qualifiés, motivés et expérimentés.
- Norme 21** Notre organisation dispose d'un système d'évaluation des performances pour la gestion et l'évaluation des performances du personnel et offre des possibilités de formation et de perfectionnement.
- Norme 22** Les normes et conditions de travail de notre organisation sont favorables aux performances satisfaisantes du personnel et au bien-être de celui-ci.
- Norme 23** Notre organisation dispose de systèmes de gestion de la sécurité en place pour protéger les individus et le patrimoine.

Principe 6 Notre organisation dispose de systèmes de technologies de l'information et de la communication

- Norme 24** Notre organisation communique ses valeurs et l'impact de son travail.
- Norme 25** Les procédures de technologies de l'information sont en place et communiquées au personnel.

C

Programmation du VIH

Principe 7 Notre organisation dispose d'un système fonctionnel et efficace de suivi et évaluation

- Norme 26** Notre organisation dispose d'un plan de suivi et évaluation assorti d'indicateurs clairement définis et liés aux objectifs et le plan bénéficie d'un budget suffisant.
- Norme 27** Un système de suivi et évaluation capable de saisir des données pertinentes, fiables, précises et exhaustives, assorti de mesures de contrôle appropriées prises à tous les niveaux, est en place.
- Norme 28** Les données programmatiques sont analysées et utilisées aux fins de la planification et de la prise de décisions et partagées avec les parties prenantes extérieures, y compris les donateurs.
- Norme 29** Notre organisation a entrepris (ou entend entreprendre) au moins une évaluation ou une revue durant le cycle de vie de son plan stratégique.

Principe 8 Notre organisation promeut l'apprentissage et le partage de connaissances

- Norme 30** Notre organisation apprend et partage ses enseignements de manière accessible et efficace.

Principe 9 Nos programmes sont fondés sur des preuves, promeuvent les droits humains et accordent la priorité aux besoins des communautés les plus affectées par le VIH

- Norme 31** Notre organisation est attachée à une approche fondée sur les droits humains.
- Norme 32** Notre organisation est attachée à la mise en œuvre effective des principes d'une plus implication accrue des personnes vivant avec le VIH (GIPA).
- Norme 33** Notre organisation promeut les droits humains des femmes, des hommes, d'autres identités de genre et ceux des personnes de toutes les orientations sexuelles, en transformant les relations entre les sexes et en réduisant l'inégalité.
- Norme 34** Notre organisation respecte et promeut les droits des enfants et leur protection contre la maltraitance, l'exploitation et la négligence.
- Norme 35** Les programmes de VIH et de santé de notre organisation font partie d'un réseau local/national coordonné de services et de programmes et contribue à la riposte nationale au VIH.
- Norme 36** Notre organisation tient à garantir la participation des populations censées bénéficier de nos programmes à tous les stades du cycle des programmes.
- Norme 37** Notre organisation mobilise les communautés les plus affectées par le VIH afin de garantir une riposte efficace au VIH.
- Norme 38** Notre organisation accorde la priorité aux communautés les plus affectées par le VIH et ses programmes de lutte contre le VIH sont adaptés pour satisfaire leurs besoins.



Domaine technique du VIH

Domaine technique A du VIH : VIH et droits humains

Norme A1	Nos programmes sont fondés sur une évaluation des droits humains.
Norme A2	Nos programmes sont conçus pour renforcer les capacités tant des détenteurs de droits que des détenteurs d'obligations à réclamer leurs droits et à promouvoir, protéger et respecter les droits des autres.
Norme A3	Notre organisation demande des comptes tant aux acteurs étatiques que non étatiques en ce qui concerne la jouissance de l'ensemble des droits humains comme élément clé de l'ensemble de nos programmes.
Norme A4	L'organisation promeut et/ou fournit des services juridiques pour garantir la réparation de la discrimination liée au VIH vécue par les personnes vivant avec le VIH et les populations clés.

Domaine technique B du VIH : Prévention du VIH

Norme B1	La programmation de la prévention du VIH basée sur les communautés adoptée par notre communauté adopte une approche de prévention combinée du VIH.
Norme B2	Les activités de prévention du VIH par notre organisation adoptent une approche positive de la sexualité.
Norme B3	Les activités de prévention du VIH par notre organisation s'attaquent aux besoins de prévention du VIH des personnes vivant avec le VIH.

Domaine technique C du VIH : Intégration du VIH et des droits de santé sexuelle et reproductive

Norme C1	Notre organisation promeut le lien et l'intégration de la santé et des droits de santé sexuelle et reproductive et du VIH dans les politiques, les programmes et les services.
Norme C2	Notre organisation promeut et/ou fournit des informations et des services pour la double protection (prévention des IST/du VIH intégrée à la planification familiale volontaire pour assurer la protection contre les grossesses non désirées et les IST/le VIH).
Norme C3	Notre organisation promeut et/ou fournit des informations et des services complets pour la prévention de la transmission verticale du VIH (PTPE).
Norme C4	Notre organisation promeut et/ou assure l'éducation, le dépistage et le traitement des infections sexuellement transmises soit directement, soit par des orientations.
Norme C5	Notre organisation veille à la satisfaction des clients et à la qualité des services intégrés.

Domaine technique du VIH

Domaine technique D du VIH : Tuberculose et VIH

Norme D1	Notre organisation promeut l'intégration des politiques, programmes et services de lutte contre la tuberculose et le VIH.
Norme D2	Notre organisation promeut et/ou fournit l'accès au dépistage de la tuberculose, la thérapie préventive au cotrimoxazole, la thérapie préventive à l'isoniazide ou le traitement de la tuberculose pour les personnes vivant avec le VIH.
Norme D3	Notre organisation veille à ce que l'ensemble des personnes vivant avec le VIH reçoivent des informations compréhensibles sur la tuberculose.

Domaine technique E du VIH : Programmation du VIH centrée sur la famille au bénéfice des enfants

Norme E1	Notre organisation promeut la participation des enfants dans des processus qui sont inclusifs et appropriés à l'âge.
Norme E2	Notre organisation promeut une approche centrée sur la famille pour atteindre les enfants affectés par le VIH au sein des familles et des communautés et à travers celles-ci.
Norme E3	Notre organisation promeut et/ou fournit un appui général complémentaire aux individus et aux familles afin d'améliorer la santé, l'éducation ou le bien-être social.

Domaine technique F du VIH : VIH et consommation de drogue

Norme F1	Notre organisation utilise une approche de réduction des dommages liés à la consommation de la drogue et au VIH.
Norme F2	Notre organisation promeut et/ou assure l'accès au matériel d'injection propre, aux préservatifs et à l'information sur l'injection sans risque et la sexualité sans risque pour les consommateurs de drogues et leurs partenaires sexuels.
Norme F3	Notre organisation promeut et/ou fournit : l'accès au traitement antirétroviral ; la prévention et le traitement des infections opportunistes ; la prévention et le traitement de la tuberculose ; le traitement de substitution aux opiacés ; le traitement pour l'overdose ; le diagnostic et le traitement de l'hépatite C pour les consommateurs de drogues et leurs partenaires sexuels.
Norme F4	Notre organisation promeut et/ou fournit l'accès aux services de soutien psychosocial pour satisfaire les besoins prioritaires des consommateurs de drogues et ceux de leurs partenaires sexuels.



Domaine technique du VIH

Domaine technique G du VIH : Traitement, soins et soutien du VIH

Norme G1	Notre organisation est attachée à une approche centrée sur le client par rapport au dépistage et au traitement du VIH qui promeut l'autonomie et le choix.
Norme G2	Notre organisation promeut/fournit des soins à domicile et des soins palliatifs aux personnes atteintes de maladies liées au VIH.
Norme G3	Notre organisation tient à prendre soin des pourvoyeurs de soins et est attachée à la promotion de la reconnaissance des agents de santé communautaire.
Norme G4	Notre organisation soutient les personnes sous traitement ou dans le besoin de traitement du VIH, y compris en assurant les programmes d'observance du traitement, de soutien et de connaissance du traitement et en faisant du plaidoyer pour l'accès au traitement du VIH.
Norme G5	Notre organisation promeut et/ou assure le diagnostic, le dépistage et le traitement précoces de toutes les infections sexuellement transmissibles/du VIH, de l'hépatite B et de la tuberculose.
Norme G6	Notre organisation promeut une approche holistique par rapport au traitement et promeut l'accès au traitement et aux soins pour toutes les tranches d'âge : enfants, adolescents, adultes et personnes du troisième âge.

